



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viandes

Question écrite n° 4383

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur l'intérêt de manger du boeuf français. Au moment où les médias ont relayé les campagnes de pseudo-scientifiques sur les prétendus méfaits de la consommation de viande sur la santé, le rapport de l'Académie de médecine sur le sujet n'a trouvé que très peu d'échos médiatiques. Pourtant, cette très haute instance défend l'intérêt de manger du boeuf français, démentant l'idée selon laquelle la consommation française de viande paraît excessive. Il est rappelé à cette occasion que la viande bovine américaine est environ deux fois plus grasse que la française. Il lui demande quelles conséquences pratiques le ministère entend-il en tirer notamment pour les menus des enfants et des scolaires qui commencent à être victimes de graves carences en fer et s'il envisage une campagne dans le milieu scolaire en faveur d'une augmentation de la consommation de viande de boeuf et de porc auprès de cette jeune population mais aussi une lutte contre les menus sans viande fortement préjudiciables aux jeunes enfants comme aux adolescents.

Texte de la réponse

La mise en place d'une politique nutritionnelle est apparue, au cours des dernières années, comme une priorité de santé publique. Le rôle joué par la nutrition comme facteur de protection ou de risque des pathologies les plus répandues en France est de mieux en mieux compris. Le ministre chargé de la consommation participe avec les ministres chargés de l'agriculture et de la santé mais également le ministre de l'éducation nationale, à la mise en place et à la promotion d'un programme national nutrition santé (PNNS). Ce programme a été lancé en 2001 et a été prolongé jusqu'en 2015 ; il a été élaboré avec l'appui des scientifiques, notamment de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et a fait l'objet d'une large communication mettant en avant l'importance fondamentale d'un bon équilibre alimentaire. Un des objectifs de ce programme est de donner aux enfants et aux jeunes adultes de bonnes habitudes alimentaires dans le cadre scolaire ou périscolaire en proposant un repas équilibré aux jeunes en restauration collective, en imposant le respect des règles nutritionnelles aux restaurants scolaires qui prévoient notamment une fréquence imposée de consommation de viande rouge. Ce programme est fondé sur le principe qu'aucun aliment ne doit être exclu de la consommation. Il est recommandé de consommer 1 à 2 fois par jour des aliments tels que la viande, le poisson ou les oeufs. La viande est recommandée pour son apport en protéines de bonne qualité. Ainsi, un apport de 150 g de viande par jour est conseillé pour les adolescents. La viande et notamment la viande rouge est particulièrement recommandée pour son apport en vitamine et en fer, éléments indispensables pour la production de l'hémoglobine, composant essentiel du sang. Ces informations sont disponibles pour les consommateurs sur le site internet PNNS, mais elles sont également transcrites sous forme de spécifications pour les responsables des cantines de collectivités publiques notamment celles gérées par l'éducation nationale. Des informations pour lutter contre les idées fausses sur la viande, notamment la viande bovine, sont également disponibles sur le site Internet du centre d'information sur les viandes (CIV), centre financé par l'interprofession de la viande, mais auquel sont associés des scientifiques reconnus. Ces informations, comme celles diffusées par le Gouvernement contredisent, en conséquence, l'idée que la viande serait systématiquement un aliment à teneur élevée en matières grasses.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4383

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Économie sociale et solidaire et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5085

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 539